

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 31 mai 2011 à 21 heures

Convocation et affichage
du : 26.05.2011

Nombre de Conseillers
en exercice : 13

Présidence de : M. LAVABRE Jean, Premier Adjoint au Maire.

Présents : M. LAVABRE, MME CIUCCI, MM. CREDOZ, LOPEZ, DELON, DOUSSE, COURRECH, ALBUGUES B, DEVROUX, BORREDON.

Excusés : M. ALAZARD, MME LOSFELD, M. RICHARD.

Procurations : M. ALAZARD à M. LAVABRE - MME LOSFELD à M. CREDOZ
M. RICHARD à MME CIUCCI.



La séance est ouverte à 21 h 00.

1 - T. L. E.

Monsieur LAVABRE rappelle à l'Assemblée que lors de la campagne électorale de 2008, l'équipe municipale actuellement majoritaire avait prévu dans son programme la suppression totale de la T.L.E.

Or, à l'époque nul ne savait que l'Etat allait se désengager. De plus les nouvelles lois sur l'urbanisme rendent difficile la construction de nouvelles maisons d'habitation.

Des certificats d'urbanisme sont refusés pour non desserte en électricité.

La prise en charge, par la Commune, des frais de raccordement permettrait l'implantation de constructions nouvelles.

La question se pose donc du maintien ou non de la TLE.

Monsieur DELON précise qu'il n'y a pas que les constructions neuves, les rénovations sont également concernées. La TLE est un " impôt " supplémentaire qui " plombe " les personnes qui veulent construire.

Madame CIUCCI rétorque que sans perception de la TLE ce qui assure une recette supplémentaire à la Commune, il ne peut être envisagé l'éventuelle prise en charge des dessertes en électricité.

Monsieur LAVABRE rappelle également que la suppression de la TP, compensée en partie par l'Etat en 2010 et remplacée en 2011 par la CFE a provoqué la baisse des recettes fiscales.

Un tour de table est effectué, Monsieur LAVABRE lit à l'Assemblée le document rédigé par M. RICHARD relatif à ce sujet. Chacun ayant donné son opinion, il est décidé :

◆ de maintenir la TLE aux taux de :

- 2 % pour la catégorie de construction 2 (bâtiment artisanal, industriel ou commercial)
- 4 % pour toutes les autres catégories

sont exemptées les constructions ci-après :

- constructions à usage d'habitation édifiées par les organismes H.L.M.,
- constructions édifiées par les propriétaires d'une habitation reconstituant leurs biens expropriés,
- constructions de garages à usage commercial,
- constructions de bâtiments à usage agricole autres que ceux mentionnés à l'article L 112-1 du Code de l'Urbanisme

Ont voté contre : MM. DELON et DEVROUX.

- ♦ de délibérer lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal sur la prise en charge ou non de la desserte en électricité

2 - Compte de prestation 2010 de la Saur

Le compte de prestation de l'exercice 2010, montant de la redevance :

47 570.24 €

établi par la SAUR, société fermière (partie facturation) du réseau d'assainissement de l'agglomération de Montaigu-de-Quercy est approuvé.

Vote à l'unanimité.

3 - Décision modificative budget camping

Afin de régulariser une erreur de saisie sur l'exercice 2010, les crédits de fonctionnement supplémentaires ci-après sont votés :

- dépenses	article 673	399.00 €
- recettes	article 70688	394.00 €
	Article 70878	5.00 €

Vote à l'unanimité.

4 - Participation au 94^{ème} Congrès des Maires de France

Il est décidé de prendre en charge les frais d'inscription (90 €), de Monsieur DOUSSE, Conseiller Municipal, au 94ème Congrès des Maires de France, devant se dérouler les 22, 23 et 24 novembre prochain à Paris.

Vote à l'unanimité.

5 - Subventions 2011

Il est décidé d'octroyer les subventions suivantes :

- A.C.C.A. : Association Communale Chasse Agréée (dont 250 € exceptionnel)	600.00 €
- A.J.T. : Association des Joyeux Tailleurs (M. DELON contre)	4 000.00 €
- A.M.D. : Association des Montaigu de France	2 000.00 €
- A.P.E. : Ecole Publique	1 710.00 €
- A.P.E. : Ecole Sainte Agnès	1 710.00 €
- A.Q.P.S. : Association Quercy Pays de Serres	1 000.00 €
- A.R.A.M. : Association Rurale des Aînés de Montaigu	130.00 €
- A.S.P.A.M. : Aide Secours Personnes Agées de Montaigu	290.00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	400.00 €
- Anciens Combattants de la Résistance	90.00 €
- Association Départementale des Piégeurs	193.50 €
- Association des 4 cantons - Radio 4	100.00 €
- Association Sportive Sainte-Agnès	185.00 €
- Chorale Internationale du Quercy	200.00 €
- C.O.D.E.T. Comité Développement Economique et Touristique (Foire de Matériel Agricole d'Occasion et Exposition Artisanale Eté)	1765.00 €
- Comité des Fêtes Aurignac	240.00 €
- Comité des Fêtes Montaigu	3 000.00 €
- Comité des Fêtes Pervillac	240.00 €
- DYNAFORM du plateau	100.00 €
- L'Espoir des Handicapés	320.00 €

- F.N.A.C.A. (Anciens d'Algérie)	90.00 €
- Football (dont 165 € à titre exceptionnel)	4 100.00 €
- KARATE	100.00 €
- Les Amis des Chats	100.00 €
- L'IL OZ ENFANTS	500.00 €
- Passion Quad	100.00 €
- Pêcheurs Réunis	165.00 €
- Pétanque Montacutaine	455.00 €
- Rando Quercy Blanc	300.00 €
- Souvenir aux Défunts	100.00 €
- A.D.A.P.E.I.	160.00 €
- U.S.E.P. : Union Sportive Ecole Publique	185.00 €
- Bibliothèque de Prêt du 82	240.00 €
- Association Départementale du Tourisme	400.00 €
- A.P.E. Collège de Lauzerte	100.00 €
- Croix Rouge	50.00 €
- Paris AFM	85.00 €
- Provision	1 956.50 €
	<hr/>
	32 500.00 €

Les Elus concernés directement ou indirectement par certaines subventions ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote.

Monsieur LAVABRE signale à l'Assemblée que la CROIX ROUGE qui distribue actuellement des denrées alimentaires à la Salle Communale, avenue du stade, souhaite l'octroi d'une salle plus adaptée.

La pièce située au rez-de-chaussée, à droite de l'escalier menant à la Mairie, lui sera proposée.

6 - Apéritifs, vins d'honneur...

Il est décidé, à compter du présent exercice (2011) de ne plus financer - comme cela a pu arriver par le passé - les apéritifs ou vins d'honneur organisés par les Associations qui figurent sur la liste établie chaque année,

Vote à l'unanimité.

7 - Communauté de Communes Montaignu-Pays de Serres

Il est décidé d'élire, suite à la démission de Monsieur Michel ALBUGUES, Conseiller Municipal, délégué titulaire à la Communauté de Communes Montaignu-Pays de Serres :

M. RICHARD Sébastien	:	Titulaire	(candidature spontanée)
M. DOUSSE Max	:	Suppléant	(plébiscite)

Vote à l'unanimité.

8 - Questions diverses

Grue située rue Sous les Granges

Monsieur COURRECH précise qu'elle gêne tout le monde.

Monsieur LAVABRE en a déjà parlé au responsable de l'Entreprise QUERCY BLEU, elle sera démontée le 15 juin prochain.

L'ordre du jour est épuisé, le débat s'instaure.

Monsieur CREDOZ : fait un bref compte-rendu de la réunion avec le Conseil Communal des Jeunes, l'institutrice concernée et M. LOSFELD, intervenant bénévole. Les dossiers déposés par les élèves seront présentés à l'Assemblée lors de sa prochaine réunion.

Monsieur LAVABRE : indique qu'une visite au complexe touristique du plan d'eau des Chênes est programmée pour le 15 juin à 18 heures. Confirmation en sera donnée aux élus par mail.

Madame CIUCCI : informe l'Assemblée que, le responsable du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne a indiqué, lors d'une visite au Centre, que les fonctions exercées par Madame Michèle CORBEIL sont celles de secrétaire de Mairie et qu'en conséquence il convient de régulariser administrativement cette situation.

En effet, un adjoint administratif de 1^{ère} classe peut exercer les fonctions de Secrétaire de Mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants : l'intéressée, a le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (grade supérieur), depuis mars 2009, il a donc été décidé que Madame CORBEIL occuperait ce poste avec effet au 1^{er} mai 2011.

Monsieur DOUSSE : se dit très satisfait de cette décision qui était attendue depuis longtemps. Le service ne pouvant pas continuer à fonctionner en l'état.

L'ensemble de l'Assemblée approuve.

Monsieur BORREDON : Monsieur TWEER a réitéré sa demande, à savoir : porter de la castine dans le chemin menant à sa propriété.

Monsieur DEVROUX : demande la sécurisation de la sortie des Ets C2R en face des Ets Caminel.

La séance est clôturée à 23 H.